

Réunion du 11 mai 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Etienne WOLF, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Martine JUNG, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE

Absent(s) :

Rapporteur : Madame Danielle DILIGENT

**N° CP/2015/162 - Aires d'accueil des gens du voyage - 1341**  
**Aide au fonctionnement des aires d'accueil des gens du voyage en 2015**

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer aux maîtres d'ouvrage ou gestionnaires d'aire d'accueil des gens du voyage les subventions suivantes :

- à la ville de Barr, une subvention prévisionnelle maximum de 15 367,20 € pour le fonctionnement pendant l'année 2015 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Barr,
- à la communauté de communes de Bischwiller et environs, une subvention prévisionnelle maximum de 15 367,20 € pour le fonctionnement pendant l'année 2015 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Bischwiller,
- à la communauté de communes de la Région de Brumath, une subvention prévisionnelle maximum de 46 101,60 € pour le fonctionnement pendant l'année 2015 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Brumath,
- à la métropole, une subvention prévisionnelle maximum de 18 440,64 € pour le fonctionnement pendant l'année 2015 de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Eckbolsheim,
- à la ville d'Erstein, une subvention prévisionnelle maximum de 15 367,20 € pour le fonctionnement pendant l'année 2015 de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Erstein,
- à la métropole, une subvention prévisionnelle maximum de 28 429,32 € pour le fonctionnement pendant l'année 2015 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Geispolsheim,
- à la ville de Haguenau, une subvention prévisionnelle maximum de 30 734,40 € pour le fonctionnement pendant l'année 2015 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Haguenau,

- à la métropole, une subvention prévisionnelle maximum de 19 209 € pour le fonctionnement pendant l'année 2015 de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Illkirch-Graffenstaden,
- à la ville de Molsheim, une subvention prévisionnelle maximum de 23 050,80 € pour le fonctionnement pendant l'année 2015 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Molsheim,
- à la ville de Mutzig, une subvention prévisionnelle maximum de 15 367,20 € pour le fonctionnement pendant l'année 2015 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Mutzig,
- à la ville d'Obernai, une subvention prévisionnelle maximum de 30 734,40 € pour le fonctionnement pendant l'année 2015 de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Obernai,
- à la métropole, une subvention prévisionnelle maximum de 31 502,76 € pour le fonctionnement pendant l'année 2015 de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Ostwald-Lingolsheim,
- à la communauté de communes de la région de Saverne, une subvention prévisionnelle maximum de 30 734,40 € pour le fonctionnement pendant l'année 2015 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Saverne,
- à la métropole, une subvention prévisionnelle maximum de 31 502,76 € pour le fonctionnement pendant l'année 2015 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Schiltigheim,
- à la communauté de communes de Sélestat, une subvention prévisionnelle maximum de 30 734,40 € pour le fonctionnement pendant l'année 2015 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Sélestat,
- à la métropole, une subvention prévisionnelle maximum de 29 966,04 € pour le fonctionnement pendant l'année 2015 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Strasbourg-Rue de Dunkerque,
- à la métropole, une subvention prévisionnelle maximum de 25 355,88 € pour le fonctionnement pendant l'année 2015 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Vendenheim,
- à la commune de Wasselonne, une subvention prévisionnelle maximum de 11 525,40 € pour le fonctionnement pendant l'année 2015 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Wasselonne,
- à la métropole, une subvention prévisionnelle maximum de 31 502,76 € pour le fonctionnement pendant l'année 2015 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Bischheim-Hoenheim-La Wantzenau.

Ces subventions seront versées pour moitié en 2015 après signature d'un avenant à la convention d'aide au fonctionnement ; le solde sera versé en 2016 après bilan, sur la base d'un prorata en fonction du coût effectif ressortant de ce bilan et de l'occupation effective des places.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20150511-lmc193022-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 26/05/15